



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 8 février 2011

Compte rendu affiché le : 11 février 2011

Date de la convocation : 26 janvier 2011

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31

Présents : 21

Votants : 22

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, Boudier J P, Lornage F, Grange D, Tardy F,

CCFL : Mrs Rousset L, Berthet C'(2), Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G,

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Mme Larue M F

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Thizy G, Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Toinon D

Secrétaire de séance : Mr Gonon P

Excusés : Mrs Moralès P, Gros R, Louat R, Philippon B, Vivien G, Lhopital J L, Mme Grange M, Piot M,

N°287 Objet –Demande de subvention pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de la Région Rhône Alpes pour une deuxième tranche d'étude de faisabilité préalable à la réhabilitation qui concerne le bassin versant Coise et des usagers qui se sont pré-inscrits. La demande de subvention est faite sur la base du coût d'une étude à la parcelle de 538.20€ TTC. Cette deuxième tranche concerne 105 dossiers.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de la Région Rhône Alpes (105 dossiers) pour une deuxième tranche d'études qui concerne le bassin versant Coise, ce qui représente un montant de 56 511 € TTC.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 8 Février 2011

Le Président

Jean Yves Charbonnier